

RÉUNION du 8 décembre 2021.

Présidence : Mme Nadine BARTHE

Présents : MM CAZALETs, PUHARRE, PIERAGNOLO, BOURROUILH, DINAND,
GOICOCHEA

Mmes LEMBEYE, SAUVE, ROUGIER, CHOPIN

Absent : Mme Le DOUARON, Mme DODOGARAY

Excusés : M TARDAN, Mme LAVAUZELLE (donne pouvoir à Mme SAUVE)

,

Secrétaire : M CAZALETs

Convocation : 06/12/2021

Il est proposé d'ajouter à l'ordre du jour :

- une délibération relative aux fêtes et cérémonies ;
- l'inscription d'un régisseur pour le marché ;

Cette modification de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité.

1 : Aquaprêt de la banque des Territoires pour financer les travaux de mise en séparatif des eaux pluviales et eaux usées incombant à la commune

L'examen de la demande d'Aquaprêt auprès de la banque des Territoires a conduit dans un premier temps à un rejet. Une nouvelle demande a été adressée avec une adaptation des éléments financiers et budgétaires de la commune. Cette demande a été acceptée le lundi 6 décembre. Ce prêt est découpé en 2 tranches :

- une ligne de 80,5 k€ sur 25 ans, accolé au taux du livret A qui est actuellement de 0,6 %. Ce prêt peut être appelé sous 3 ans;
- une ligne de 99,5 k€ à taux fixe de 0,91 % avant signature. Ce prêt doit être levé sous 12 mois, pour financer les travaux des tranches 2021 et 2022.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser Mme le Maire à signer le contrat de prêt avec la Banque des Territoires.

Vote CONTRE : 0

ABS : 0

POUR : 12

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

2 : Inscription des sommes allouées par l'Aquaprêt au budget prévisionnel 2021

Il est nécessaire d'inscrire le montant du prêt accordé par la Banque des Territoires au budget prévisionnel 2021, car il n'y a pas été inscrit en début d'année. Il est donc proposé au Conseil de modifier le budget prévisionnel pour y inscrire le montant de l'Aquaprêt.

Vote CONTRE : 0

ABS : 0

POUR : 12

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

3 : Nature des prestations éligibles au budget fêtes et cérémonies

Il convient de délibérer afin de définir la nature des frais qui peuvent entrer dans le champ de la ligne budgétaire « fêtes et cérémonies ».

Un modèle de délibération a été proposé par l'APGL et détaille le type de prestations éligibles. Il est proposé au Conseil d'approuver la délibération proposée par l'APGL et le type de prestations qui y sont énumérées.

Vote CONTRE : 0 ABS : 0 POUR : 12

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

4 : Inscription de R. Lacazette comme régisseur adjoint du marché

Richard Lacazette étant l'agent en charge du placement des forains présents au marché du mercredi, il est proposé au Conseil de le nommer en tant que régisseur adjoint pour pouvoir profiter de sa présence sur le marché pour percevoir les redevances sur les stands.

Vote CONTRE : 0 ABS : 0 POUR : 12

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

Nous, Nadine BARTHE, Maire clôturons et arrêtons la présente séance comprenant 3 délibérations : du n° 20-12-2021 au n° 23-12-2021.

BARTHE Nadine	DODOGARAY Christelle, absente
PUHARRÉ Michel	BOURROUILH Joel,
ROUGIER Tiphaine	LAVAUZELLE Nadia, excusée
CAZALETTS Henri	TARDAN Emile, excusé
CHOPIN Marjorie	LE DOUARON Anne absente
DINAND Jacques	PIERAGNOLO François
SAUVÉ Magali	LEMBEYE Natacha
GOICOCHEA Loïc	